

Conseil Communal du 30 septembre 2019

:

Bourgmestre
and, Henri et Maret, Echevins
grève, Xhurdebeise, Piette, Gustin, Roumez et Godefroid, Conseillers
loul, Présidente du CPAS
se, Directrice générale a.i.

Ordre du jour

Le Bourgmestre ouvre la séance à 20h00

Séance Publique :

1/ Procès-verbal de la séance publique du 27/08/2019. Approbation.

Le Conseil,

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Par 9 voix pour et 2 abstentions (Roumez, Lignoul), APPROUVE le procès-verbal de la séance publique du 27/08/2019.

2/ Programme Stratégique Transversal. Présentation et prise d'acte.

Le Conseil,

Après débats ;

Par 8 voix pour et 3 abstentions (Margrève, Piette et Godefroid) :

PREND ACTE du Programme Stratégique Transversal présenté par le Collège communal.

3/ Enseignement fondamental. Année scolaire 2019/2020. Organisation du capital périodes pour l'enseignement primaire et encadrement pour l'enseignement maternel. Décision.

Le Conseil,

A l'unanimité, ARRETE comme suit l'organisation de l'enseignement communal pour l'année scolaire 2019/2020 :

Complément de direction (avec coefficient 1,5)

Nombre d'élèves niveau maternel au 15/01/2019 = 62 élèves (30 à TP + 20 à BB + 12 à Wanne)

Nombre d'élèves niveau primaire au 15/01/2019 = 128 élèves (93 à TP + 35 à BB)

D'où un total de 190 élèves, soit un complément de direction pour 24 périodes

Période pour mission collective = 1 période

Implantation maternelle de Trois-Ponts

Au 30/09/2019 : $23 + (1 \times 1,5) = 25$ élèves = 1,5 emploi

Périodes de psychomotricité = 2 périodes

Implantation maternelle de Basse-Bodeux

Au 30/09/2019 : 18 élèves = 1 emploi

Périodes de psychomotricité = 2 périodes

Implantation maternelle de Wanne

Au 30/09/2019 : 12 élèves = 1 emploi

Périodes de psychomotricité = 2 périodes

Implantation primaire de Trois-Ponts

Encadrement primaire

Au 15/01/2019 : $91 + (1 \times 1,5) = 93$ élèves : 130 périodes

5 institutrices primaires

10 périodes éducation physique

Encadrement P1-P2 = 6 périodes

Cours de seconde langue

28 élèves inscrits en 4ème et 5ème primaires au 15/01/2019 = 4 périodes

Cours de religion/morale

Religion catholique – 2 groupes = 2 périodes

Morale – 2 groupes = 2 périodes

Cours de philosophie et citoyenneté

Cours commun = 5 périodes

Cours dispense = 2 périodes

Encadrement complémentaire pour les élèves qui ne maîtrisent pas la langue de l'enseignement

7 élèves x 0,4 = 2,8 = 3 périodes

Implantation primaire de Basse-Bodeux

Encadrement primaire

Au 15/01/2019 : 30 + (3 x 1,5) = 35 élèves = 64 périodes

2 institutrices primaires à temps plein

4 périodes éducation physique

12 périodes de reliquat

Cours de seconde langue

13 élèves inscrits en 4ème et 5ème primaires au 15/01/2019 = 2 périodes

Cours de religion/morale

Religion catholique – 1 groupe = 1 période

Morale – 1 groupe = 1 période

Cours de philosophie et citoyenneté

Cours commun = 2 périodes

Encadrement complémentaire pour les élèves qui ne maîtrisent pas la langue de l'enseignement

3 élèves x 0,4 = 1,2 = 1 période

CHARGE le Collège communal de l'exécution de la présente.

4/ Transports scolaires. Marché de services. Cahier des charges. Approbation des conditions et du mode de passation. Décisions.

Le Conseil,

A l'unanimité :

DECIDE de recourir à une firme privée pour assurer les transports scolaires du 01/01/2020 au 31/12/2022.

PREND en charge l'acheminement des élèves de l'Institut Saint-Joseph (réseau libre) vers le complexe sportif, pour 2019-2020.

ADOpte le cahier des charges tel que présenté en annexe.

APPROUVE les conditions du marché et RETIENT le mode de passation dit par "procédure négociée sans publication préalable".

INSCRIRA au besoin les crédits nécessaires dans la prochaine modification budgétaire et dans le budget des années 2020, 2021 et 2022.

CHARGE le Collège Communal de l'exécution de la présente, en lui réservant l'urgence et de le transmettre à la Tutelle.

5/ Marché de fourniture de boissons, de consommables, d'équipements nécessaires à l'exploitation courante de débits de boissons (comptoir et équipements mobiles). Approbation des conditions et du mode de passation. Décisions.

Le Conseil,

A l'unanimité, DECIDE :

- D'adopter le cahier des charges N° 2019/033 et le montant estimé (114.301,71€ tva) du marché "Fournitures de boissons, de consommables, d'équipements nécessaires à l'exploitation courante de débits de boissons (comptoir et équipements mobiles). Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics.

- De choisir la procédure négociée sans publication préalable comme mode de passation du marché.

- De financer ces dépenses par les crédits inscrits au budget ordinaire des exercices 2020 et suivants aux articles budgétaires 31/123-16 "Avantage en nature du personnel", 76201/123-48 "Frais de fonctionnement activités espace culturel", 76403/124-04 "Achat de marchandises cafétéria du complexe sportif", et 76201/124-04 "Achat de marchandises espace culturel".

- De charger le Collège communal de transmettre le présent dossier à la Tutelle.

6/ Marché de fourniture d'électricité 100 % renouvelable et de gaz naturel confié à la Scrl Finimo. Adhésion à la centrale de marchés. Cahier spécial des charges 2020 à 2021. Approbation.

Le Conseil,

Par 10 voix pour et 1 abstention (Margrève) :

RATIFIE la décision du Collège communal du 11/09/2019.

APPROUVE le cahier spécial des charges moyennant la révision de la durée du marché, soit 2 ans au lieu de 3 ans.

7/ Vente de bois d'automne 2019. Décision de principe. Modalités.

Le Conseil,

Par 7 voix pour et 4 abstentions (Margrève, Piette, Gustin et Godefroid) :

RATIFIE la décision du Collège communal du 11/09/2019 décidant de mettre en vente :

- 10 lots de bois marchands pour un volume approximatif de 4.848 m³.

- 23 lots de bois de chauffage pour un volume approximatif de 402 m³.

CHOISIT la vente par soumissions pour les bois marchands et par enchères pour les bois de chauffage.

ADOpte les cahiers des charges proposés, aux conditions générales et particulières en annexe.

8/ Triage de Basse-Bodeux et de Wanne. Cession de chablis opérée dans l'urgence par le Collège communal.

Information.

Le Conseil,

PREND ACTE de la résolution précitée du Collège Communal.

9/ Procès-verbal de vérification de l'encaisse du Receveur régional pour la période du 01/01/2019 au 30/06/2019. Information.

Le Conseil,

PREND ACTE des documents.

10/ Suppression de l'usage des plastiques non réutilisables au sein des services communaux et sensibilisation quant au caractère néfaste de cette utilisation sur le territoire de la commune.

Le Conseil,

Par 9 voix pour, 1 contre (Piette) et 1 abstention (Margrève) ;

DECIDE :

1. d'œuvrer dès-à-présent pour supprimer les plastiques à usage unique dans l'ensemble des services communaux;
2. de s'engager durablement dans un processus concret de suppression des objets plastique au sein de l'administration communale de Trois-Ponts et ses services proches de la Commune, en prévoyant :

- d'accorder une attention particulière à cette problématique à travers la sensibilisation du personnel communal et du personnel des structures dépendant directement de la Commune et la mise en place de solutions alternatives;

- l'insertion dans les cahiers des charges d'une clause prévoyant l'obligation pour tout soumissionnaire de privilégier une solution dans la matière la plus respectueuse de l'environnement pour l'objet en question en lien avec sa production et sa longévité;

3. d'œuvrer au quotidien pour que l'ensemble des services communaux voit son utilisation de plastique diminuée, voire supprimée.

11/ Fabrique d'église de Basse-Bodeux. Première modification budgétaire 2019. Tutelle. Décisions.

Le Conseil,

A l'unanimité, **ARRETE** :

Article 1er : La première modification 2019 du service ordinaire de la Fabrique d'église de Basse-Bodeux présente en définitive les résultats suivants :

R23 remboursement de capitaux		Augmentation de 12.053,26€	montant 12.053,26€
R24 donation - leg		Augmentation de 240,-€	montant 240,-€
R28 bois : fonds de réserve		Augmentation de 5.175,-€	montant 5.175,-€
D3 cire	Diminution de 140,-€		montant 60,-€
D5 éclairage		Augmentation de 1.220,70€	montant 2.220,70€
D6a chauffage	Diminution de 70,-€		montant 1.430,-€
D19 traitement de l'organiste	Diminution de 100,-€		montant 0,-€
D27a entretien et réparation église	Diminution de 391,69€		montant 608,31€
D32 entretien et réparation orgue	Diminution de 200,-€		montant 0,-€
D33 entretien et réparation cloches		Augmentation de 391,69€	montant 591,69€
D35a entretien et réparation chauffage	Diminution de 160,60€		montant 839,40€
D35b entretien et réparation extincteurs	Diminution de 312,18€		montant 687,82€
D46 frais de correspondance	Diminution de 154,-€		montant 46,-€
D48a assurance incendie	Diminution de 226,10€		montant 173,90€
D48b assurance RC		Augmentation de 70,-€	montant 220,-€
D53 placement de capitaux		Augmentation de 17.228,26€	montant 17.228,26€
D60 frais de procédure		Augmentation de 312,18€	montant 312,18€

Le Budget 2019 ainsi révisé se présente ainsi qu'il suit :

Recettes ordinaires totales dont une intervention communale ordinaire de secours de 5.069,97€ (inchangée)	8.002,58€
Recettes extraordinaires totales	20.104,18€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	5.006,70€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	5.559,62€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	17.540,44€
• dont un déficit présumé de l'exercice courant de -	
Recettes totales	28.106,76€
Dépenses totales	28.106,76€
Résultat budgétaire	0€

12/ Contrat Rivière Amblève asbl. Programme d'actions 2020-2022. Approbation.

Le Conseil,

A l'unanimité, APPROUVE :

- le programme d'actions 2020-2022 tel que proposé.
- le nouveau montant de l'intervention communale établi à 4.069,42 € indexé pour 2020.

CHARGE le Collège de l'exécution de la présente, en inscrivant les crédits convenus au budget des exercices 2020 à 2022

13/ Asbl Télévesdre (Védia). Proposition d'un candidat administrateur. Nouvelle décision.

Le Conseil,

Par 9 voix pour et 2 abstentions (Gustin et Godefroid) :

RETIRE sa résolution du 25/06/2019.

PROPOSE la candidature de Monsieur Jean-Luc Bertrand, Président du Royal Syndicat d'initiative, en tant que candidat administrateur de l'asbl Télévesdre. Son mandat sort ses effets jusqu'au 31/12/2024.

CHARGE le Collège communal de l'exécution de la présente.

Le Bourgmestre clôt la séance à 20h45

Par le Conseil,

La Directrice générale a.i.,

V. Close

Le Bourgmestre,

F. Bairin